

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF452

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	1
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	1	0
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter sur la trajectoire de financement de l'aide publique au développement (APD).

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales fixe un objectif d'allouer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement d'ici à 2025. La loi fixe également des cibles intermédiaires pour les années 2022, 2023 et 2024.

Afin d'atteindre les cibles relatives au pourcentage du RNB dédié à l'APD, le Gouvernement avait indiqué des crédits prévisionnels pour la mission APD de 6,25 Md€ en 2024 et 6,99 Md€ en 2025. Or, le projet actuel indique des crédits s'élevant uniquement à 5,93 Md€, bien en deçà de l'objectif annoncé l'année dernière par le gouvernement d'allouer 6,25 Md€ à l'APD en 2024, ce qui remet en cause l'atteinte de l'objectif des 0,7% en 2025. Dans un contexte d'inflation, la stagnation annoncée des crédits APD revient in fine à diminuer nos efforts en matière de solidarité internationale.

Ce recul a également été confirmé par les orientations prises lors du Conseil présidentiel pour le développement (CPD) qui s'est tenu en mai 2023 et du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui s'est tenu en juillet 2023. L'annonce du report à 2030 de l'atteinte de l'objectif d'allouer 0,7% du RNB à l'APD est un recul sans précédent. Repousser l'atteinte de cet objectif représenterait un manque à gagner pour le développement international de 10,9 milliards d'euros entre 2025 et 2030, alors que la multiplication des crises, les conflits, les risques sanitaires et les impacts du dérèglement climatique nous imposent un engagement renforcé pour la solidarité internationale et pour la préservation des biens communs. Le report de l'objectif est également le signe d'un mépris flagrant du Parlement, dont la volonté exprimée dans la loi de 2021 est piétinée par l'exécutif.

Par conséquent, et afin de rétablir la trajectoire vers les 0,7%, nous considérons urgent d'augmenter les crédits alloués à la mission APD.

Contraint par les règles de recevabilité (imposées par l'article 40 de la Constitution), cet amendement d'appel abonde de 1 euro de crédits supplémentaires (en AE et CP) vers l'action 02 "Coopération bilatérale" du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » et réduit de 1 euro les crédits (en AE et CP) de l'action 01 "Aide économique et financière multilatérale" du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».